

Projet de création d'un CESC en date du 18/12/08

(extrait de <http://www.ac-reims.fr/cesc/1accueil.htm> et de la CIRCULAIRE N°2006-197 DU 30-11-2006

doc complété à soumettre au CA, après présentation en équipe de direction

Pourquoi un CESC ?

parce que le dispositif est inscrit dans la [loi d'orientation et de programme](#)

parce que le lycée constitue chacun un lieu de vie privilégié pour la prévention des conduites à risques chez les adolescents.

parce qu'une véritable politique de prévention nécessite une approche éducative globale,

parce que c'est le rôle du chef d'établissement d'impulser, organiser une politique d'éducation à la santé dans le cadre de sa politique éducative (**cf extrait projet établissement**)

le [décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005](#) modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux EPLE inscrit le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré et l'intègre à la **politique globale de réussite de tous les élèves** :

Les grandes missions du Cesc





► Contribuer à l'éducation citoyenne

► Mettre en place le plan de prévention de la violence (état des lieux, objectifs à atteindre, des moyens et des procédures, une mesure des effets des actions-indicateurs)

► Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion

► Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité, et de prévention des comportements à risques

Le CESC constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement.

<u>Les domaines concernés</u>		Actions déjà réalisées hors Cesc qui pourraient être insérées dans ce cadre (à compléter)
 L'acquisition des compétences sociales et civiques	1. apprentissage de la vie en société : agir, vivre ensemble, dans le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes	<i>formation de délégués expo 13-18 ans</i>
Développer des comportements de responsabilité individuelle et sociale	2. parcours civiques 3. formation aux premiers secours 4. éducation à la sécurité routière 5. éducation à l'environnement pour un développement durable 6. éducation à la défense 7. éducation à la sécurité et aux risques	<i>secourisme 3 actions S Routières tri des déchets</i>
 La prévention de la violence	8. élaboration du diagnostic de sécurité de l'établissement	
Promouvoir les actions éducatives visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne	9. protection de l'enfance, actes à caractère raciste ou antisémite 10. comportements sexistes et homophobes, violences sexuelles 11. pratiques de bizutage	<i>théâtre forum, mois de l'autre - * lutte contre les violences sexistes</i>
 L'aide aux parents en difficultés et la lutte contre l'exclusion	12. sensibilisation des parents à leur rôle éducatif et accompagnement en cas de difficultés avec la scolarité de leurs enfants 13. éducation prioritaire	<i>cellule de veille, mgi, bravo aide aux élèves</i>
 L'éducation à la santé et à la sexualité et la prévention des conduites à risques Définir un programme	14. éducation à la santé 15. éducation à la sexualité 16. prévention des conduites à risques notamment des conduites addictives	<i>action téléthon, action sida, intervention planning familial</i>

D'autres pistes point 1 : expo 13-18 ans , point 14. prévention de l'obésité

Comment le faire fonctionner ? s'appuyer sur une [cellule restreinte](#) (à préciser)

A partir du comité désigné en conseil d'administration, il semble opportun de s'appuyer sur une [cellule restreinte](#)

▀ constituée d'un noyau stable de membres (PA, Cpe, infirmière..) qui pourra s'enrichir des différents porteurs ou acteurs des projets en fonction des actions conduites et de l'évolution du contexte.

▀ chargée d'élaborer un diagnostic

Outil au service du projet d'établissement ou de circonscription, le CESC s'appuie sur un [diagnostic initial](#) à partir d'une évaluation des besoins des élèves et des adultes, dans le cadre d'une réflexion globale de l'ensemble de la communauté scolaire dans ses différentes instances (dispositif de veille, conseils de classe, CVL, CHS...)

▀ une programmation annuelle ou pluriannuelle (des actions réfléchies répondant aux problématiques posées) : échéancier

▀ une validation par le conseil d'administration : Programme et actions seront présentés et débattus en conseil d'administration, articulé au projet d'établissement avec les autres instances (FSE, association sportive, CVL...)

Une évaluation des actions et du projet (indicateurs)

Composition du CESC ?

Depuis le [décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005](#) modifiant le décret du 30 août 1985, les membres qui composent le CESC sont désignés en conseil d'administration parmi :

▀ les personnels de direction (Pr, PA, Gestionnaire, Dir adjoint CFA), d'éducation (enseignants, cpe, Ass éducation), sociaux (AS) et de santé (infirmière, médecin scolaire)

▀ les représentants des personnels enseignants,

▀ les représentants des parents,

▀ les représentants des élèves (délégués élèves, élus au Fse, élus au cvl, élus au CA)

▀ les représentants de la commune, ou de la collectivité de rattachement.

Financement

▀ les actions prioritaires " santé " ?

Dans le cadre de la loi quinquennale de santé publique, les établissements souhaitant un [financement](#) doivent constituer un **dossier unique**.

Le financement des interventions est soumis à 5 conditions :

▀ un projet commun élaboré par les établissements, les partenaires et intervenants,

▀ un projet répondant aux programmes prioritaires,

▀ une évaluation,

▀ un cahier des charges,

▀ une validation par la cellule académique de pilotage.

La constitution du dossier, des projets et la recherche d'intervenants peuvent se faire à partir du [portail internet propre au GRSP](#).

▀ les autres actions ? Les préfetures de département, via la MILDT, le CIRDD ou autres structures et les collectivités territoriales peuvent [financer](#) des actions "santé" complémentaires aux programmes prioritaires ainsi que des actions prioritaires "citoyenneté", selon des modalités spécifiques.

Après validation, l'inspection académique transmet les dossiers aux financeurs locaux.

Avec qui ?

▀ Les partenaires institutionnels : [Gendarmerie, Police, Justice, Douanes, Jeunesse et Sports, Santé, CODES...](#) pdf

▀ [Les partenaires académiques](#) pdf

▀ [Les réseaux spécialisés \(CIRDD, CFES...\), et les partenaires associatifs ou mutualistes...](#)